



NOS CONDITIONS : ADOPTER EN 3 ÉTAPES

Se décider pour une adoption en refuge ou via une association doit être un acte réfléchi.

Adopter, c'est **s'engager pour une vie entière**, celle de votre chat rescapé, qui pourrait durer 20 ans. Mais adopter en refuge ou via une association, c'est surtout sauver 2 chats : celui qui rejoint votre foyer et celui qui prendra sa place en famille d'accueil.

Pour une adoption réussie, nous vous proposons un processus en **trois étapes** :

- 1. QUESTIONNAIRE** : pour trouver le chat qui vous correspond et à qui vous correspondez, nous vous demandons de répondre, en tout sincérité, à quelques questions. Loin de tout jugement sur vos choix ou votre mode de vie, vos réponses nous permettrons simplement de **vous accompagner** au mieux dans votre démarche d'adoption.
[Le lien vers le questionnaire en cliquant ici](#)
- 2. APPEL TÉLÉPHONIQUE** : dans les jours qui suivent la réception de vos réponses, Aurélie ou Nathalie vous contactera par téléphone afin d'échanger avec vous sur votre projet d'adoption, de **répondre à vos questions**, de discuter des conditions d'adoption et d'éventuellement fixer un rendez-vous avec la famille d'accueil.
- 3. VISITE EN FAMILLE D'ACCUEIL** : la famille d'accueil est celle qui connaît le mieux chat(on) que vous souhaitez adopter. C'est donc elle sera la plus à même de répondre à vos **questions précises**, de s'assurer que ses besoins particuliers pourront être comblés, de déterminer si le chat peut convenir à votre environnement et donc de s'assurer que vous êtes « félin » pour l'autre.

C'est **uniquement après ces 3 étapes** que sera prise la décision d'adoption. Nous nous réservons le droit de refuser une adoption si le chat et l'environnement proposés ne sont pas en adéquation ; tout comme le candidat adoptant a également le droit de ne pas donner suite au processus à chaque étape de celui-ci.

Dans un cas comme dans l'autre, nous estimons que la communication est primordiale. Si nous devons stopper un processus d'adoption, nous expliquerons bien entendu les raisons au candidat. Et nous souhaiterions qu'il en soit ainsi de la part du candidat adoptant. Celui-ci peut être placé sur liste d'attente s'il le désire et se verra proposer les nouveaux arrivants en exclusivité.

Si tout se passe bien lors de la visite en famille d'accueil, le chat pourra rejoindre votre famille le jour de la visite en famille d'accueil pour autant que litière, couchage, nourriture adéquate soient prêts. (Il est conseillé de ne pas modifier la nourriture d'un chat pendant les premières semaines après l'adoption afin d'éviter un stress supplémentaire).

Prévoyez toujours une boîte de transport sûre et en bon état le jour J.

Attention, sans boîte de transport, pas de chat ! ;)



- 1.6 *Se rendre chez un vétérinaire au minimum 1 fois par an pour un check-up et le renouvellement des vaccins ;*
- 1.7 *Donner régulièrement des nouvelles à yes.we.cat@hotmail.com ou à la famille d'accueil ;*
- 1.8 *Autoriser une visite afin de vérifier le respect du contrat ;*
- 1.9 *Prévenir si, pour une raison ou une autre, l'adoptant n'était plus en mesure de subvenir aux besoins du chat ;*
- 1.10 *Ne pas laisser sortir le chat adopté avant le changement d'identification (réception de la fiche ID chips chez l'adoptant par courrier).*

- Contribuer aux frais vétérinaires à hauteur de 70 € minimum pour l'adoption d'un chaton non stérilisé, stériliser le chaton à ses frais chez son vétérinaire et à en apporter la preuve à l'asbl.*
- Contribuer aux frais vétérinaires à hauteur de 120 € pour l'adoption d'un chat adulte stérilisé ou d'un chaton (avec stérilisation chez un de nos vétérinaires partenaires - rendez-vous à fixer pour la stérilisation lors de l'adoption) et en apporter la preuve à l'asbl.*

L'association s'engage concernant les points suivants :

- 2.1 *Conseiller l'adoptant pour une meilleure adaptation du chat ou du chaton dans son nouvel environnement ;*
- 2.2 *Recevoir en consultation chez un vétérinaire partenaire le chat qui déclarerait une maladie dans les 10 jours suivant son adoption, excluant les maladies liées à l'adoptant et son environnement ou due au non respect de la clause 1.10 reprise ci-dessus.*
- 2.3 *Reprendre le chat si l'adoption se passe mal (pour autant que l'association ait été tenue au courant de l'évolution, que l'adoptant ait demandé des conseils à l'ASBL et les ait appliqués) ;*
- 2.4 *L'association ne rembourse pas les frais d'adoption en cas de retour du chat, de perte ou de décès.*

.....
Je soussigné(e), _____,

reconnais qu'à dater de ce jour, je suis civilement responsable de l'animal adopté.
.....

Fait en double exemplaire le _____ à _____

Pour l'asbl Yes We cat,

Signature :

L'adoptant,

Signature précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

